
DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE

CANTON DE FOURMIES - COMMUNE DE SARS-POTERIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI
25 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 25 septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

Etaient présents : Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, ~~Stéphanie LAMANT~~, Didier CARETTE, Isabelle MAIRESSE, adjoints, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, Franck HUGOT, Angélique DUCHESNE, ~~Aurore WALEMME~~, Valéry ANSELOT, ~~Peggy QUINZIN BERNARD~~, ~~Guillaume PIERART~~, Thierry LEMOINE, ~~Ludovic COMEAU~~.

Absents excusés :

- Mme LAMANT a donné procuration à M MOLITOR
- Mme WALEMME a donné procuration à Mme DUVETTE
- Mme QUINZIN BERNARD
- M PIERART
- M COMEAU

Date de convocation : 19 septembre - **Date d'affichage :** 19 septembre

Nombre de Conseillers présents : 10 **Qui ont pris part aux délibérations :** 12

Secrétaire de séance : Franck HUGOT,

ANIMATION DES ATELIERS MEMOIRE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal sur une convention avec l'association ADAR sur la mise en place d'animation d'ateliers « mémoire ».

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune pourrait avoir des interventions les jeudis après-midi animée par une personne de l'association ADAR. Ces ateliers coûtent à la commune :

- 715€ pour les mois de septembre à décembre 2023
- 715€ pour l'année 2024

Les membres de l'atelier mémoires devront s'acquitter en mairie d'un paiement mensuel de 5 euros pour valider leur adhésion aux ateliers.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à main levée acceptent à l'unanimité cette proposition :

- **DECIDE** de signer cette convention
- **SOLLICITE** l'attribution le paiement des adhérents via la régie communale
- **DEMANDE** que cette dépense soit inscrite au Budget
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

FAIT ET DELIBERÉ EN SÉANCE, LES JOURS, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Sandra BROGNET, Maire